Le Causse sous la Monarchie de Juillet

Les cahiers des délibérations municipales entre 1799 et 1838 ont disparu! Et l'on sait maintenant pourquoi: ils étaient stockés dans la salle du Conseil Municipal, la nouvelle Mairie étant alors installée (pour 2 ans seulement) dans les actuels gîtes du presbytère... Problème, la salle du Conseil est humide, «...et la pièce destinée aux archives est tellement dégradée qu'elles y sont dans un état de dépérissement complet...».

Nous échappent donc, concernant directement la vie au Causse, le Consulat (1799-1804), le I° Empire (1804-1815), la Restauration (1815-1830) et la première partie de la Monarchie de Juillet (1830-1848), jusqu'en 1838! Il a cependant été possible de glaner çà et là quelques renseignements qui nous éclairent sur certains épisodes de cette période.

Au cours de l'An VIII (1799), le commissaire Bancal (de Martin de Londres) demande aux administrateurs des communes du canton (Maire du Causse, François Bertrand) de retirer les cloches des églises, partout où il existe une horloge laïque pouvant sonner le tocsin!

Le 12 Pluviôse An VIII (1° Février 1800), suite aux dégâts causés aux troupeaux, un arrêté préfectoral ordonne une battue aux loups dans le canton de Saint Martin de Londres (remarquez le retour à l'ancien nom!!!).

Le Concordat de 1801 entre Napoléon et le Vatican mit fin à cette anarchie, qui laissa tout de même des traces durables entre Républicains et Monarchistes jusqu'à la Guerre de 1914. Citons l'exemple le plus notoire, avec l'existence de 2 cafés caussenards antagonistes jusqu'à la Grande Guerre: le café «blanc», fréquenté plutôt par les catholiques, les royalistes et les plus aisés (c'est le café Rodier, maintenant «Causse-toujours»); le café «rouge», fréquenté plutôt par les républicains, les petits propriétaires, les ouvriers agricoles et les athées (c'est le café Carrié, chez Guilhem).

Le 16 Prairial An X (5 Juin 1803), la citoyenne Vinezac (veuve Ginestous) acquiert le moulin à blé dit «moulin de Figuières».

Le 10 Frimaire An XI (1° Décembre 1803), le moulin de Bertrand appartient toujours, depuis plus de 4 siècles, à la famille du même nom!

En 1806, le père Joly, curé du Causse est interdit par l'Evêque de Montpellier, et ne peut donc plus officier le service divin, ni célébrer des sacrements. Qu'avait-il donc fait de répréhensible, pour avoir «... gravement manqué à sa mission et à sa vocation...»? Aucune réponse dans les archives, mais ce devait être du sérieux...

Le 23 Septembre 1806, «...les barrières placées aux entrées du village depuis la révolution ont été tombées...».

Le 2 Décembre de cette même année, «...un vent effroyable emporte les toits, arrache les arbres, et renverse les charrettes même chargées...».

1811 fut l' «année de la comète Impériale», visible à l'oeil nu de Mars à Décembre, avec une queue s'étalant sur un quart du ciel nocturne. Un printemps et un été très chauds, venteux et secs permettent des vendanges précoces (3 semaines d'avance) et de qualité exceptionnelle, mais mènent à l'échaudage du blé: «...un soleil de feu sécha sur pied les céréales. Le grain menu et rare manquait parfois complètement...», d'où pénurie céréalière. Un prix maximum du blé fut institué, mais la disette fit rage. Faute de pain, consommation du cheptel mort de maladies... Citernes et sources taries, on boit de l'eau douteuse... La mortalité augmente alors de 25%. «...les moins fortunés, les veuves et les vieillards sont les plus ravagés par la maladie et la mort...». Au Causse sera crée pour l'occasion un Bureau de Bienfaisance pour venir en aide aux plus démunis... Un «Resto du coeur» caussenard avant l'heure!

Le 10 Avril 1815, éruption du Tambora, dans les Iles de la Sonde. C'est la plus forte explosion de l'époque historique, après celle du Santorin (vers -1600 av JC), qui causa la chute de la civilisation minoenne, et la naissance du mythe de l'Atlantide... A son paroxysme, flots de laves, colonnes de cendres et coulées pyroclastiques font voler le volcan en éclat (son altitude passe de 4300m avant l'éruption, à 2850m après). Un écran de cendres fines va circuler en haute altitude, donnant dès le 3 Septembre 1815 (et jusqu'en 1818) un brouillard sec permanent et de superbes couchers de soleil colorés... Conséquence plus désastreuse, une chute importante des températures pendant 3 saisons. Ainsi, le 9 Février 1816, la température chute jusqu'à -15°C. Cette année-là fut surnommée «l'année sans été». Effectivement, l'été qui suivit ne fut qu'une succession de tempêtes formidables, de coups de vent d'une violence inouïe, d'orages monstrueux, de pluies ininterrompues. Le 6 Novembre 1816, l'épais nuage de fines poussières volcaniques retomba sur terre (après plusieurs mois passés dans la stratosphère), enveloppant toute la région dans une obscurité impénétrable durant plusieurs jours, faisant chuter la température jusqu'à -18 °C., en s'accompagnant de très fortes chutes de neige colorée. Cette année-là, consécutif à cet été pourri, on note les vendanges les plus tardives jamais enregistrées, et un très gros déficit des récoltes (-60% pour le blé, littéralement moisi sur pied, les olives et le vin).

Le curé de Notre-Dame du Lac, l'abbé Deshons, écrit: « En 1815, les semailles avaient été incomplètes. L'année 1816 fut pluvieuse, et la récolte ne mûrit pas suffisamment. Que de misères parmi le pauvre peuple! Dans l'hiver suivant, le blé se vendait 13 frs la mesure, le pain 12 sous la livre, les pommes de terre 2 frs le panier, et encore on ne pouvait que rarement en trouver. Combien de personnes n'eurent pour se nourrir depuis Février 1816 jusqu'à la moisson de 1817 que des herbes cueillies dans les prés, des racines arrachées dans les bois et d'autres végétaux malsains et indigestes pour l'estomac humain. Blé, grains et vin sont demeurés à un prix tel que peu de personnes ont pu y atteindre. Tel a été obligé de manger ses bœufs pour se payer sa farine, et se nourrissait constamment de pain de son et de très mauvaise soupe.»

Et donc encore des décès dûs à la dénutrition (on mange de l'herbe, des orties, beaucoup de champignons), et aux infections qui s'attaquent à des organismes affaiblis (typhoïde, dysenterie, tuberculose,...): «...il est effrayant de voir avec quelle

avidité des squelettes humains dévorent les mets les plus repoussants, des cadavres jusqu'aux orties, qu'ils disputent aux animaux...». Cette année-là, exceptionnellement, le nombre de décès est bien supérieur à la moyenne habituelle.

Le prix du sétier de blé monte de 15frs à 56frs.

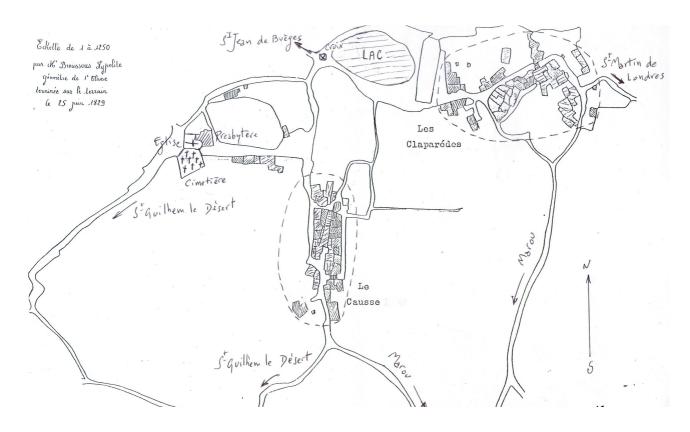
Le retour à des conditions normales ne se fera qu'en 1818, jusqu'en 1826.

Effectivement, 1825 fut beau et sec, après des inondations en Mars... Les moissons furent superbes (12q./ha), et les vendanges précoces.

Par contre, les années 1827-1832 furent difficiles, trop humides et souvent glaciales, avec des moissons médiocres (moins de 10q./ha). Parmi ces années-là, l'hiver 1829/1830 mérite une mention particulière...Il fut sibérien, avec 77 jours de gel, dont 32 consécutifs, l'un des plus froid de ce siècle: l'Hérault est resté gelé durant tout le mois de Janvier, avec d'abondantes chutes de neige, et des minima entre -15°C et -20°C. Oliviers, mûriers et vignes périrent en nombre.. Les vendanges furent pratiquement nulles, à cause des gelées tardives et de la grêle de l'été.

Avec une population qui augmente régulièrement, on constate que ce sont surtout les mas qui se développent. Le «village» caussenard ne ressemble pas encore à celui que nous connaissons actuellement, restant toujours coupé en deux: en haut, le Causse, avec l'église et la Mairie, située Plan de la Tour (sans plus de précisions)...En bas, les Claparèdes... Entre les deux, rien! Pas de «Plan du Lac», ni de «Causse neuf» le long de l'actuelle D4.

Ci-dessous, un plan du village réalisé par Mr Hippolyte Broussous (géomètre de 1° classe) le 25 Juin 1829, et retranscrit lors d'une enquête sociologique par Mme Jeanne Maurel en 1966



Par contre, à partir de 1838, nous disposons des délibérations municipales: la petite histoire caussenarde peut donc se raconter au jour le jour!

Le Conseil Municipal, composé par 12 caussenards (maire, Jacques Vialla; adjoint, Louis Roussel), a été élu en 1836 pour 4 ans au suffrage censitaire par les hommes de plus de 25 ans qui paient un impôt supérieur à 7 frs. Pour être éligible, il faut payer un impôts supérieur à 25 frs! On est donc encore loin du suffrage universel. De plus, tous les conseils relatifs au budget communal intègrent aussi les 20 hommes les plus imposés de la commune: c'est un Conseil Municipal renforcé! (loi du 18 Juillet 1837). Systématiquement, les budgets sont donc validés par 32 personnes: Albe, Allary, Bertrand, Bougette (3), Cammal (2), Causse (2), Clauzel, Coulet, Dusfour (2), Lalèque (2), Plagnol, Poujol (2), Roussel (2), Rouvière (2), Vareilhes (5), Vialla (4).

A cette époque, sur le plateau, les relations économiques se tournent surtout vers Ganges, et les «exportations» d'huile d'olive, de charbon de bois, de bois, de cocons se font principalement à dos de mulets. Par contre, les grands élevages ovins sont en déclin: depuis le début du siècle, l'importation à bas prix de moutons de Nouvelle -Zélande en a fait chuter la rentabilité! L'économie redevient une agriculture de subsistance, avec des cultures variées et des élevages pour la consommation locale. Lorsque le travail sur la commune se fait rare, les brassiers vont chercher ce travail dans la plaine, puis reviennent pour aider aux différents travaux agricoles. La seule activité vraiment performante est celle des charbonniers et des boscatiers.

Le 16 Avril 1838, Antoine Vigié (du Cayla, mas proche de Frouzet) précise au sujet du moulin de Bertrand «... le bac qui a été construit depuis bien des années sur la rivière n'a été placé que pour l'exploitation du moulin à blé et quelques terres que je possède sur l'autre rive. Il n'est utile que lors des crues, vu qu'il y a un gué tout l'été. Lors des hautes eaux de l'hiver, quelques voyageurs y passent et donnent alors une étrenne au meunier, qui sert aussi de passeur...».

Le 15 Mai 1838, suite à un budget en déficit (771 f. de recettes pour 938 f. de dépenses...), la Préfecture décide de la convocation d'un Conseil Municipal renforcé afin de voter des impositions extraordinaires (3 centimes additionnels).

Le même jour, est établi le traitement de l'instituteur public (Jean Souleyrol) pour l'année 1839: 200 frs. fixes et 150 frs. d'indemnité de logement (plus, payé par les parents «...1,25 fr. par élève apprenant la lecture, 1,50 fr. par élève lisant, 1,75 fr. par élève écrivant et 2 frs. par élève calculant...»).

Le 9 Août 1838, un gros différent surgit entre la Commune et le Sieur Bareyre, géomètre de son état, qui aurait surfacturé un travail d'arpentage concernant les chemins vicinaux: « ...Considérant qu'il n'est pas exact de dire que l'opération relative au classement des chemins vicinaux ait exigé 8 jours de travail; considérant qu'il n'est pas vraisemblable que la confection de la carte des chemins vicinaux ait encore exigé 16 jours de travail au cabinet, mais tout au plus 8 jours, invite Mr le Préfet à taxer les honoraires du-dit géomètre d'après la base donnée par le Conseil Municipal...»

Le 2 Juin 1839, une imposition en nature est votée: 2 journées de travail par contribuable pour l'entretien des chemins vicinaux de la Commune.

Le même jour, nomination du sieur Mathieu Delbos (dit Chanflour) pour les fonctions de garde-champêtre, «...attendu que les dégâts qui se produisent journellement dans le village ne peuvent le priver d'un garde-champêtre, et que la moralité et l'âge du sieur Delbos offrent la garantie nécessaire...». Son salaire annuel, 187 frs.

Globalement, 1839 fut une très froide, avec des températures moyennes plus basses que la normale de 2°C entre Avril et Septembre, et un été particulièrement pluvieux. En conséquence, moissons et vendanges furent très déficitaires.

Le 10 Février 1840, le Conseil Municipal s'engage: «...vue la pétition présentée à Mr le Ministre tendant à obtenir la création d'un chemin de fer entre Nîmes et Montpellier, considérant que cette ligne, en unissant le Rhône à l'Océan et aux côtes d'Espagne donnerait par la facilité des communications un vif élan aux communes et à l'industrie, et deviendrait pour la Nation une source féconde de richesses et de prospérité, le Conseil unit sa voix aux autres communes afin que ce chemin de fer reçoive une suite favorable de la part d'un gouvernement de sages...»

Le 23 Février 1840, vote d'un crédit de 1000 frs. concernant les travaux d'agrandissement de l'église (la chapelle nord), devenue depuis la Révolution un bien communal: «...il est juste que l'adjudicataire des travaux d'agrandissement et d'embellissement de l'église paroissiale touche sans retard le salaire qui lui est dû...» Le même jour, dépense exceptionnelle de 2000 frs. pour améliorer le chemin de grande communication n° 4 (entre St Guilhem et Ganges).

Le 10 Mai 1840, fixation du traitement du Curé (200 frs./an).

Le même jour, «..les chemins vicinaux étant en bon état, une seule journée de travail par contribuable sera imposée...».

Le 2 Juillet 1840, remarque sur la modernisation de la route de St Jean de Buèges à Sommières: «...considérant que la commune n'a aucun intérêt à l'ouverture de cette route, car la route ouverte entre St Guilhem le Désert et Ganges donne au commerce et aux industries du pays tout l'élan dont ils ont besoin, et que cette nouvelle route ne saurait rendre plus facile le lien du pays avec Sommières, déclare que la Commune du Causse de la Selle ne saurait être comprise dans la catégories des communes intéressées par l'ouverture du chemin projeté...».

Le 8 Juillet 1840, réception de Louis Froment, 23 ans, né à Lodève, avec son brevet de capacité et son certificat de moralité, «...déclarant être dans l'intention d'ouvrir une école primaire élémentaire dans la Commune...». Ce sera donc une «école libre»! Le 30 Août 1840, serment de fidélité du Maire, Jacques Vialla, et des conseillers municipaux fraîchement élus à Louis-Philippe et à la Constitution: « Je jure fidélité au Roi des Français, obéissance à la charte constitutionnelle et aux lois du Royaume».

Le 10 Mai 1841, le Conseil vote un budget de 204 frs. pour participer à la construction et à l'entretien du chemin de grande communication n° 4 vers Ganges et Sumène,

Le 15 Mai 1841, demande à la Préfecture d'un service de poste quotidien: «...l'industrie qui s'introduit journellement dans la Commune ayant amené la fréquence des relations commerciales, un service de poste quotidien est devenu indispensable et urgent pour Le Causse et les communes voisines, eu égard à la position des habitants de nos contrées et aux activités de nos relations commerciales...».

Le 22 Août 1841, imposition de 2 journées de travail par contribuable en 1842, pour l'entretien du chemin n° 4.

Le même jour, la rétribution parentale à donner à l'instituteur est revalorisée:

- 1fr. par élève apprenant à lire,
- 1,50 fr. par élève lisant couramment,
- 2 frs. par élève lisant et écrivant,
- 2,50 frs. par élève lisant, écrivant et calculant.

Le 15 Septembre 1841, le Conseil afferme pour 6 ans l'usage du petit communal, avec un cahier des charges «serré»: il faut être solvable, autoriser les indigents à y faire leur bois de chauffage, «...laisser, de l'église jusqu'à Lacan, et du Rastinclas jusqu'à La Baume le long des champs de Baptiste Vialla, un passage au nord de 10 m. de large pour le passage des troupeaux et des bêtes de charge ou de labour...». L'octroi de l'affermage se fera par enchères au plus offrant, et payé chaque année au mois de Juin. L'heureux bénéficiaire sera Pierre Coulet, de Moustachou.

Le même jour, demande pour obtenir de Mr le Préfet l'autorisation de procéder à l'affermage des immondices par la voie des enchères, «...considérant que les mesures de santé publique et de salubrité l'exigent... que la Commune ne pouvant subvenir aux dépenses ordinaires qu'au moyen des centimes additionnels, il s'impose à celle-ci d'affermer les immondices des rues et <u>du Plan du Lac où l'on bat le blé</u>...».

Cette année-là voit la population caussenarde atteindre son maximum: 591 habitants, avec des mas surpeuplés, en particulier Bertrand (50 habitants), Gervais et Encontre (30 habitants)!

Le 7 Mai 1842, le Conseil Municipal (la Mairie étant alors située Plan de la Tour), sans doute non satisfait dans sa dernière sollicitation, demande à nouveau: «...considérant les mesures de propreté et de salubrité qu'exige la santé publique, ainsi que la nécessité absolue d'accroître les revenus de la Commune, sollicite de Mr le Préfet l'autorisation de procéder par enchères publiques à l'affermage des rues, et du Plan du Lac pour le battage du blé...»

Le 12 Mai 1842, dans le budget prévisionnel pour 1843, le Conseil prévoit 200 frs. pour le salaire du Curé, 350 frs. pour celui de l'instituteur et de l'institutrice (plus 100 frs. pour l'indemnité de logement de l'instituteur), 307 frs pour l'entretien des chemins vicinaux, 250 frs. pour le garde-champêtre, 123 frs. pour le cantonnier communal, 1500 frs. pour achat et installation d'une horloge dans le clocher de l'église, ainsi que l'octroi de 150 frs. exceptionnels à l'instituteur, «... ce fonctionnaire n'ayant pu toucher le montant entier de son traitement par manque d'harmonie entre le budget et le rôle du percepteur, il est juste qu'il reçoive le salaire dû à ses travaux, et aux efforts de son zèle pour les progrès de l'instruction

primaire...». Ils seront pris sur des dépenses non effectuées.

Le 16 Mai 1842, suite à l'installation de l'horloge, «....qui a entraîné la Commune dans une dépense à laquelle elle n'a pu subvenir que par une imposition extraordinaire des contribuables, ... considérant que dans l'intérieur du village se trouve un terrain communal désigné sous le nom de «Plan du Lac», n'ayant aucune valeur quant à la production, mais qui, pour des emplacements de maisons promet des ressources dignes de retenir l'attention du Conseil selon les offres qui ont été maintes fois faites par plusieurs individus. La vente de ce terrain, sans inconvénient pour la Commune, offre 2 avantages, d'abord de fournir des recettes, ensuite d'embellir le village...». Décision donc d'aliéner le Plan du Lac, après enquête «commodo et incommodo» ordonnée par Mr le Préfet...

12 Juin 1842, une polémique s'installe entre le Maire et certains conseillers municipaux: André Vialla (dit Saurel), Pierre Coulet (de Moustachou) et Alexis Poujol. Le Conseil Municipal refuse alors de voter le budget car «...sur le rapport qui a été fait lors du vote du budget, notre bonne foi a été surprise par le chiffre relatif au traitement de l'instituteur (également secrétaire de Mairie), inscrit à notre insu sur le budget primitif de 1843. Voulant mettre le Secrétaire de Mairie à l'abri d'une persécution soutenue par la haine et la jalousie (y aurait-il DEJA des rébroussiés au Causse?), déclarons le dit-rapport faux et calomnieux, le signalons comme l'effet d'une malveillance bien constatée, et affirmons avoir eu une parfaite connaissance de tous les chiffres relatifs au traitement de l'instituteur, à son indemnité de logement et au supplément de son traitement. Présente délivrée par nous au Secrétaire de Mairie pour le justifier de toutes les accusations qui pourraient être portées contre lui...».

Le 15 Novembre 1842, intervention du Maire (et règlement de comptes) après une lettre du Préfet datée du 3 Novembre: «...le Conseil statuant sur la réclamation de quelques-uns de ses membres, déclare,

- primo, que le Greffier de Mairie était habilité par tous les membres du Conseil à créer à l'instituteur communal, pourvu qu'il ne faille point recourir à une imposition extraordinaire, un revenu qui le mette au-dessus des besoins et le garantisse des attaques de ses concurrents en le dédommageant de la modicité du prix de la rétribution mensuelle fournie par les élèves. Ceci voté en toute connaissance de cause
- secundo, que cette allocation est sans incidence sur les ressources de la Commune, mais un produit fictif, imputable uniquement sur les ressources accordées par la libéralité de Mr le Préfet à partir des amendes de police et des patentes,
- tertio, que entre 1838 et 1842, André Vialla, Alexis Poujol et Pierre Coulet n'ont assisté à aucun débat sur les comptes de la Commune ni coopéré à la formation du budget, et qu'ils étaient absents lors de la session de mai spécialement consacrée à l'apurement des comptes et au vote des dépenses, et n'ont donc pu entendre les propositions qui ont été faites à cette occasion, ni participer au vote du budget. Les propositions que ces conseillers avancent ne sauraient trouver d'excuse que dans leurs absences, leur bonne foi n'ayant pu être surprise vu qu'ils manquaient. Et l'administration comprendra pourquoi leur réclamation ne porte que sur le salaire de

l'instituteur, alors qu'ils n'auraient voté aucun supplément pour Mr le Curé, pour le garde-champêtre, pour les chemins vicinaux ou le chemin de grande communication...» . La délibération du 12 Mai est donc entérinée...

Cependant, la discorde continue, mais au Bureau de Bienfaisance cette fois-ci: le 29 Mars 1843, le sieur Souleyrol (instituteur et Secrétaire de Mairie) est révoqué, ainsi que Pierre Dusfour («artiste») pour être remplacés par François Bertrand et Joseph Coulet (le fils aîné de Pierre).

Le 10 Mai 1843, la Commune porte réclamation concernant la somme de 660 frs. imposée par le Préfet pour le chemin de grande communication n° 1 (de 5t Martin au Suc): «... s'il importe que le chemin de grande communication soit terminé, la somme que le Causse de la Selle est invité à fournir est infiniment trop élevée, attendu que notre localité n'est nullement intéressée à cette ligne...». Le salaire du gardechampêtre est porté à 265 frs, et un supplément de traitement de 105 frs est accordé au curé (Jean-Joachim Vareilhes).

Le 18 Juillet 1843, nouveau Conseil Municipal fraîchement élu. Maire, François Bertrand; adjoint, Antoine Roussel. Et serment de fidélité prêté au Roi des Français et à la Charte Constitutionnelle par tous les conseillers.

Le 5 Novembre 1843, suite aux discordes de l'année précédente, un nouvel instituteur remplacera Mr Jean Souleyrol, révoqué: ce sera Mr Emmanuel Couderc, dont «... la capacité et l'intégrité des mœurs offrent aux pères de famille toutes les garanties de moralité et de bien-être...».

Le 3 Décembre 1843, achat d'une carabine tromblon pour le garde-champêtre (Mathieu Delbos), «...afin qu'il puisse se défendre à l'occasion, et pour donner plus de poids à sa fonction...»

Le 2 Février 1844, désignation des enfants indigents dispensés de payer l'instituteur: Albine et Xavier Blaquière, Joseph Andrieu et 6 enfants de Jacques Dusfour, menuisier. Enfants «demi-taxés»: Jacques Causse (le fils du tisserand), Guillaume Clavel, Joseph Hubac et Martin Dusfour.

Le même jour, refus de participer au financement de l'Hôpital Général de Montpellier pour l'entretien des malades syphilitiques qui pourraient provenir de la Commune «... comme les habitants contribuent déjà à la route de grande communication n° 4, que la Commune manque de fonds, et qu'il n'y a pas de malades de ce genre, il ne saurait être question de voter un crédit pour cet objet...».

Le 12 Mai 1844, le Conseil constate qu'il manque «...un logement convenable pour la Mairie et un logement pour l'instituteur qui est logé jusqu'à présent au presbytère...Le Conseil approuve l'avis de Mr le Maire, et a décidé à l'unanimité qu'une Mairie serait construite, et surmontée d'une horloge dont la nécessité a été reconnue...».

Le 4 Août 1844, le Bureau de Bienfaisance, s'étonne que la rente (déposée chez le notaire de St Jean de Buèges) constituée en faveur des pauvres du Causse et de Brissac ne donne aucun revenu...

Le 11 Août 1844, demande d'une subvention de 30 frs. auprès de la Préfecture afin «...de pourvoir au plus tôt la Commune de tous les instruments composant le système métrique, pour servir d'étalon et pour le service de l'école communale...».

Durant tout l'été 1845, les caussenards durent chauffer leurs maisons, de telles températures glaciales n'ayant pas été connues depuis plus d'un siècle!

Le 1° Février 1846, réclamations contre la constitution des listes électorales: André Vialla, Roch Vialla et Joseph Clauzel sont chargés «... de vérifier ces listes, d'examiner les pièces et les raisons que les réclamants peuvent faire valoir...».

Le même jour, le Conseil relève que «...dans le village on s'est permis d'établir des creux à fumier le long des rues, et il est du devoir de l'Autorité Municipale de faire cesser un tel état de choses, comme contraire aux règlements sur la salubrité publique de la Commune qu'elle représente...».

Le 10 Mai 1846, les travaux du chemin de grande communication concernant la rampe jusqu'au plateau depuis Brissac «...ne sont pas encore adjugés. Face à cette fâcheuse nouvelle, le Conseil Municipal témoigne à regret du grand préjudice causé par des travaux non encore commencés, et s'inquiète du début de ces travaux. Il supplie Mr le Préfet de donner les ordres nécessaires pour qu'enfin l'adjudication de cette partie du chemin aboutisse, et que les travaux puissent bientôt commencer...».

Le 27 Septembre 1846, installation du nouveau Conseil Municipal (maire Mathieu Bertrand, adjoint Martin Clauzel), et du Comité de l'Instruction Primaire (André Vialla, Guillaume Dusfour, Pierre Coulet et Joseph Clauzel). Evidemment, «... serment de fidélité au Roi des Français, obéissance à la Charte Constitutionnelle et aux lois du Royaume...» prêté par les nouveaux membres du Conseil: Barthélémy Bougette, Joseph Coulet, le vicomte Amédée de Ginestous, Jacques Vialla, Roch Vialla et Jean-Joseph Vareilhes, chacun d'eux ayant répondu: «Je le jure!».

A l'opposé de 1845, 1846 a vu ses récoltes échaudées par un été torride (un des plus chauds et secs depuis l'an 1300...), précédant d'importants épisodes cévenols en Septembre. Moissons déficitaires (8q./ha), récolte des pommes de terre ravagée par le Fugus Infestans (le mildiou de la patate), et des vendanges avancées de 2 semaines...En conséquence, hausse du prix du blé (de 18 à 31frs le sétier) et de la farine. Face à la détresse des pauvres, à la mendicité et au maraudage, la Mairie installe des «ateliers de charité» pour venir en aide aux plus démunis. Malgré cela, 15% de décès en plus (surtout la mortalité infantile), et baisse d'environ 10% des mariages et des naissances.

Le 31 Janvier 1847, sous demande expresse du Préfet, urgence «...à faire ouvrir un chemin charretier entre le Causse de la Selle et le moulin de Bertrand sur la rivière Hérault, afin d'établir une communication rapide entre ce village et St Martin. Sur quoi, le Conseil, considérant que ce chemin est d'une utilité indispensable, et qu'il convient par ailleurs de faire ouvrir des ateliers afin de donner de l'occupation à la classe ouvrière qui se trouve sans travail pendant la mauvaise saison, a délibéré à

l'unanimité d'une somme de 700 frs. prise sur le budget (plus un emprunt de 432frs.) immédiatement employée à l'exécution des travaux d'ouverture de ce chemin, et demandé à Mr le Ministre de l'Intérieur un secours proportionnel à ce sacrifice...». Le même jour, constat d'un excédent budgétaire de 959 frs. ...

Le 9 Mai 1847, «...constatant que dernièrement la Commune a subi une importante épidémie de grippe et manquait de médecin, étant éloignée des lieux où ils résident, qu'il est impossible d'avoir un secours sans un long temps après que le mal ait empiré, et considérant l'importance de la résidence d'un médecin dans la Commune, le Conseil délibère à la majorité qu'il serait affecté 400 frs. de traitement pour un médecin visitant la Commune en 1848...».

Le 3 Octobre 1847, «... le bail du petit communal affermé au sieur Pierre Coulet de Moustachou expirant le 18 courant, demande à Mr le Préfet d'autoriser Mr le Maire à procéder à la location de ce petit communal, avec le même cahier des charges...».

Le 9 Janvier 1848, «... un excédent budgétaire de 355 frs sera affecté à la construction du chemin de St Martin de Londres...».

Quelques semaines plus tard, entre le 22 et le 25 Février 1848, la troisième révolution française (après 1789 et 1830) mettra fin à la Monarchie de Juillet! Au cours de cette période, des métiers ont disparu dans le Causse (tisserand, cardeur), alors que d'autres «explosent» (bûcheron et charbonnier).